



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/1/Add.1
21 juin 2011

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-quatrième réunion
Montréal, 25 – 29 juillet 2011

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

1. Ouverture de la réunion

Remarques d'ouverture du président du Comité exécutif.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/1 contient l'ordre du jour provisoire de la 64^e réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter adopter l'ordre du jour de la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire qui figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/1 et, si nécessaire, tel qu'amendé verbalement durant la plénière.

b) Organisation des travaux

Le président proposera l'organisation des travaux à la plénière.

3. Activités du Secrétariat

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/2 présente un rapport sur les activités du Secrétariat depuis la 63^e réunion du Comité exécutif. Ce document fournit des informations sur les activités de suivi menées par le Secrétariat suite à la 63^e réunion du Comité exécutif et les préparatifs pour

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

la 64^e réunion ainsi que sur les missions entreprises par le Chef du Secrétariat et le personnel du Secrétariat pendant cette période.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du rapport sur les activités du Secrétariat.

4. État des contributions et décaissements

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/3 fournit des informations sur l'état du Fonds au 3 juin 2011 selon les registres du PNUE. A cette date, le solde du Fonds s'élevait à 148 146 657 \$US. Cette somme représente le solde net en tenant compte de tous les montants approuvés par le Comité exécutif jusqu'à la 63^e réunion inclusivement.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport du Trésorier sur l'état des contributions et des décaissements ainsi que des informations sur les billets à ordre présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/3 ;
- b) Exhorter les Parties à verser l'intégralité de leurs contributions au Fonds multilatéral dans les meilleurs délais possible.

5. État des ressources et planification

a) Rapport sur les soldes et disponibilité des ressources

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/4 présente un sommaire des redressements financiers indiqués par les agences bilatérales et les agences d'exécution, tels qu'approuvés par le Secrétariat du Fonds. Ce document comprend des statistiques sur les projets pour lesquels les agences détiennent des soldes au-delà de la période permise de 12 mois après l'achèvement du projet et il indique le montant des ressources disponibles pour la 64^e réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter :

- Nécessité de retourner la totalité des soldes résiduels non-engagés pour des projets achevés, selon la décision 31/2 a) i) et ii).

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/4 ;
- b) Prendre note du montant net des fonds retournés par les agences d'exécution à la 64^e réunion provenant des projets qui est de 976 400 \$US et inclut le remboursement de 538 420 \$US par le PNUD, 403 062 \$US par le PNUE et 34 918 \$US par l'ONUDI ;
- c) Prendre note du montant net des coûts d'appui retournés par les agences d'exécution à la 64^e réunion provenant des projets qui est de 499 244 \$US et inclut le remboursement de

58 920 \$US par le PNUD, 46 538 \$US par le PNUE, 3 080 \$US par l'ONUDI et 390 706 \$US par la Banque mondiale ;

- d) Prendre note du montant total des soldes détenus par les agences d'exécution qui est de 1 804 588 \$US, excluant les coûts d'appui, pour des projets achevés depuis plus de deux ans. Ceci inclut le remboursement de 333 721 \$US par le PNUD, 268 110 \$US par le PNUE, 546 436 \$US par l'ONUDI et 656 321 \$US par la Banque mondiale ;
 - e) Prendre note du montant des soldes détenus par les agences bilatérales qui totalise 139 340 \$US, excluant les coûts d'appui du programme, pour des projets achevés depuis plus de deux ans, attribués à la France et au Japon ;
 - f) Prendre note du montant net des fonds et des coûts d'appui retourné par le Canada à la 64^e réunion qui s'élève à 23 736 \$US;
 - g) Approuver le transfert de la préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC en Argentine (ARG\PHA\55\PRP\157) du PNUD à l'ONUDI, conformément à la décision 63/5 i), au montant de 43 657 \$US en coûts de projet et 3 274 \$US en coûts d'appui; et
 - h) Réitérer la décision 31/2 a) i) et ii) et demander à l'ONUDI d'informer le Comité à la 64^e réunion de la date à laquelle seraient retournés, en totalité, les soldes résiduels non-engagés provenant de projets achevés.
- b) Plans d'activités de 2011-2014 et retards dans la soumission des tranches annuelles**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/5 examine la planification des activités en tenant compte des approbations octroyées à la 63^e réunion, des propositions soumises à la 64^e réunion et des allocations dans les plans d'activités de 2011-2014. Il commence par traiter des décisions prises à la 63^e réunion au sujet des plans d'activités de 2011-2014 et présente la valeur des activités qui n'ont été proposées ni à la 63^e ni à la 64^e réunion mais qui étaient incluses dans les plans d'activités de 2011 et il identifie les projets requis pour la conformité. Il évalue aussi les engagements reconduits approuvés jusqu'à présent ainsi que ceux soumis pour approbation à la 64^e réunion dans un addendum et se termine par des observations et recommandations. Ce document contient des informations sur les retards, notamment dans la soumission des tranches attendues à la 64^e réunion et présente des recommandations pour examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter:

- 16,9 millions \$US, sur le budget de 275,4 millions \$US pour 2011, n'ont pas été alloués et les approbations octroyées à la 63^e réunion étaient inférieures de 7,5 millions \$US aux montants indiqués dans les plans d'activités;
- Les montants de 2011 inclus dans les propositions soumises à la 64^e réunion dépassent de 37,5 millions \$US les montants inscrits dans les plans d'activités; et
- La valeur totale des accords pluriannuels (AP) indiquée dans les plans d'activités de 2011-2014 dépasse de 127,4 millions \$US les montants inscrits dans les plans d'activités.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note:
 - i) Du rapport sur l'état des plans d'activités de 2011, comme présenté dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/5 et du fait que 64,9 millions de \$ US dans les activités requises pour la conformité n'aient pas été présentés à la 64^e réunion;

- ii) De l'information sur les retards dans la présentation des tranches annuelles d'accords pluriannuels (APA) proposée au Secrétariat par la Banque mondiale dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/5;
 - iii) Du fait que trois des quatre tranches annuelles d'accords pluriannuels attendues aient été proposées à la 64e réunion dans les délais prévus;
- b) Charger le Secrétariat d'envoyer une lettre au gouvernement de l'Inde afin de l'exhorter à signer l'accord de subvention pour la fermeture accélérée du secteur de la production de CFC aussitôt que possible afin que la deuxième tranche de l'accord puisse être proposée à la 65e réunion.
- c) **État de la mise en œuvre des projets en retard et perspectives des pays visés à l'article 5 à se conformer aux prochaines mesures de réglementation du Protocole de Montréal**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/6](#) comprend cinq parties. La Partie I a été préparée en réponse aux décisions 32/76 b) et 46/4 qui demandaient au Secrétariat de préparer une mise à jour de l'état de conformité des pays visés à l'article 5 pour chaque réunion du Comité exécutif. La Partie II contient des informations sur les pays visés à l'article 5 qui font l'objet de décisions des Parties et de recommandations du Comité d'application relatives à la conformité. La Partie III présente des données sur la mise en œuvre des programmes de pays ainsi qu'une analyse des données sur la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO), cela par secteur. Elle contient aussi une section qui porte sur les caractéristiques des programmes nationaux d'élimination des SAO. La Partie IV présente des informations concernant les rapports en ligne sur les données des programmes de pays. La Partie V traite des projets souffrant de retards de mise en œuvre et des projets sur lesquels des rapports de situation supplémentaires ont été demandés.

Questions à traiter :

- Quatre pays ont déclaré pour 2010 des données sur les CFC qui ne semblent pas respecter la conformité ;
- Sur les 33 questions soumises au Comité d'application en 2010, 3 ont été résolues à partir des données déclarées en vertu de l'article 7 et des informations du Secrétariat de l'ozone et 13 autres, à partir des rapports sur les programmes de pays ou avec les agences d'exécution ;
- Les données sur la mise en œuvre des programmes de pays révèlent que :
 - 29 pays ont transmis des données pour 2010 en utilisant le système en ligne ;
 - pour les 60 pays qui ont communiqué leurs données de 2009 et 2010, la consommation de HCFC a diminué de un pour cent ;
 - pour les pays qui ont transmis des informations sur les systèmes de permis, 134 des 144 pays qui doivent présenter des rapports ont déclaré les systèmes opérationnels (54 sur 57 pays qui ont communiqué leurs données de 2010 avaient des systèmes de permis opérationnels et 98,1 pour cent d'entre eux fonctionnaient « de manière satisfaisante » ou « très bien ») ; et
- Besoin de rapports de situation supplémentaires.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

a) Prendre note :

- i) Avec remerciements, des rapports de situation sur les projets dont la mise en œuvre est retardée - dont il est question dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/6 -, qui ont été communiqués au Secrétariat par les Gouvernements canadien et français, et par les quatre agences d'exécution ;
- ii) Du fait que 29 rapports concernant les programmes de pays pour l'année 2010 aient été soumis par voie électronique, système mis en place le 25 avril 2007 ;
- iii) Du fait qu'un des 15 projets figurant dans la liste de ceux dont la mise en œuvre est retardée ait été achevé ;
- iv) Du fait que le Secrétariat et les agences d'exécution prendraient une des mesures prévues dans les évaluations du Secrétariat (progrès ou quelques progrès) et qu'ils rendraient compte aux gouvernements et aux agences d'exécution et les en informeraient comme il convient ;

b) Demander :

- i. Que soient communiqués des rapports de situation supplémentaires sur les projets énumérés dans les annexes VIII et IX au présent document ;
- ii. Que des lettres d'annulation éventuelle soient envoyées concernant le projet suivant :

Agence	Code	Titre du projet
France	AFR/SEV/53/TAS/39	Réseaux Afrique d'application de mesures douanières pour la prévention du commerce illicite des SAO au sein des organisations commerciales sous-régionales africaines (CEMAC, COMESA, SACU et UEMOA)

- iii. Qu'une version actualisée du rapport faisant état de retards dans la mise en œuvre des projets suivants soit communiquée lors de la 64^e réunion :

Agence	Code	Titre du projet
BIRD	ARG/REF/18/INV/39	Élimination des CFC dans l'usine de fabrication de réfrigérateurs à usage domestique de la société Neba, S.A.
ONUDI	ALG/REF/44/INV/62	Conversion de la technologie CFC-11 en HCFC-141b et CFC-12 en HFC-134a dans le dernier groupe d'usines de fabrication de réfrigérateurs à usage commercial (projet en phase finale concernant le secteur de la réfrigération)

- iv. Que les Gouvernements israélien, japonais et portugais communiquent à la 65^e réunion du Comité exécutif leurs rapports concernant les projets dont la mise en œuvre est retardée; et
- c) Que les Gouvernements de l'Éthiopie et du Lesotho soient instamment invités à approuver leurs systèmes d'autorisation dans les meilleurs délais.

6. Mise en œuvre du programme

a) Surveillance et évaluation

i) Stratégie pour la diffusion et la communication des enseignements tirés

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/7 contient une description de la stratégie pour la diffusion et la communication des enseignements tirés. La stratégie sera présentée à la 65^e réunion conformément à la décision 63/11 d) i).

Questions à traiter :

- But et justification d'une stratégie pour la diffusion et la communication des enseignements tirés ; et
- Méthodes et outils de diffusion

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note de la stratégie de diffusion et de communication des enseignements tirés et prier l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation d'en entreprendre la mise en œuvre et d'assurer le fonctionnement complet de la base de données et du bulletin électronique d'ici la 66^e réunion.

ii) Rapport sur l'examen du document « Regulations to Control Ozone Depleting Substances : a Guide Book (2000) » (Guide de la réglementation pour le contrôle des substances qui appauvrissent la couche d'ozone)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/8 contient une brève description et une analyse du document intitulé « Regulations to Control Ozone Depleting Substances : a Guide Book (2000) » (Guide de la réglementation pour le contrôle des substances qui appauvrissent la couche d'ozone), tel que demandé par le Comité lors de sa 63^e réunion afin d'éclairer la décision sur l'opportunité et la nécessité d'une évaluation de la législation et des quotas, tel que suggéré dans le projet de programme de travail sur la surveillance et l'évaluation pour 2012.

Questions à traiter :

- Contenu du document ; et
- Conclusions relatives à l'opportunité et la nécessité d'une évaluation de la législation et des quotas.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Recommander une évaluation des mesures législatives, des réglementations et des quotas, comme le suggère le projet de programme de travail de surveillance et d'évaluation. Le processus pourrait être réalisé en utilisant le guide intitulé: *Regulations to Control Ozone Depleting Substances: a Guide Book (2000)* comme contexte et en effectuant plusieurs études de cas qui fourniraient de plus amples informations sur l'évolution du processus législatif et la pérennité des résultats, en tenant compte des conditions et des circonstances nationales particulières dans lesquelles les mesures législatives des différents pays à l'étude ont été élaborées et mises en application;

et/ou

- b) Demander au PNUE d'envisager la possibilité de préparer une mise à jour des lignes directrices dans un avenir rapproché afin d'y inclure les nouveaux développements en matière de lois et de réglementations.

b) Rapports périodiques au 31 décembre 2010

i) Rapport périodique global

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/9](#) résume les progrès et les informations financières sur la mise en œuvre des projets et des activités, appuyés par le Fonds jusqu'au 31 décembre 2010. Le rapport comprend trois parties et trois annexes : la Partie I contient un résumé des progrès de la mise en œuvre au niveau des pays ; la Partie II contient un résumé des activités jusqu'au 31 décembre 2010 ; et la Partie III contient des observations et des recommandations faites par le Secrétariat du Fonds. L'Annexe I contient les données de mise en œuvre des projets, par pays, et l'Annexe II présente une analyse des données à partir des rapports périodiques.

Questions à traiter :

- État d'achèvement des accords pluriannuels (AP) pour les plans de gestion de l'élimination finale (PGEF), les plans nationaux d'élimination (PNE) et les plans de gestion des frigorigènes (PGF) pour l'élimination des CFC ;
- PGEH et préparation de projet d'élimination des HCFC et initiation des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) approuvés jusqu'en 2010 ;
- Retards de mise en œuvre et projets d'investissement en cours pour l'élimination des CFC ;
- Renforcement des institutions ;
- Activités de démonstration sur la destruction des SAO et de préparation de projet ;
- Projets de refroidisseurs ;
- Projets d'inhalateurs à doseur ;
- Déclarations incomplètes ;
- Dates prévues d'achèvement pour refléter l'achèvement réel des projets ; et
- Coûts administratifs.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Noter :
- i) Le rapport périodique global du Fonds multilatéral, tel qu'il figure dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/9](#);
 - ii) Que :
 - a. Les signatures des documents de projet/accords n'ont pas été déclarées pour 26 des 61 plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) approuvés;
 - b. Vingt et un pays ayant des activités de renforcement des institutions (RI) approuvées n'ont pas signé les documents de projet/accords nécessaires pour amorcer la mise en œuvre des projets et huit pays n'ont pas présenté de rapports périodiques et financiers par le biais des agences en vue d'obtenir un financement;

- c. Un cofinancement a été obtenu pour des projets de démonstration sur les refroidisseurs;
 - d. Les projets sur les inhalateurs à doseur pour l'élimination des CFC progressent, mais seront en grande partie achevés après 2011;
- b) Exhorte :
- i) Les pays énumérés ci-après, qui prévoient achever leurs plans de gestion des frigorigènes (PGF), plans de gestion de l'élimination finale (PGEF) et plans nationaux d'élimination (PNE) pour l'élimination des CFC d'ici 2012, à concentrer tous leurs efforts pour intégrer, selon qu'il convient, ces activités dans les PGEH : Barbade, Brunei, Darussalam, Guinée-Bissau, Haïti, Koweït, Maldives, Myanmar, Nicaragua, Pérou, Sri Lanka, Suriname et Yémen;
 - ii) Les agences bilatérales et d'exécution à accélérer le processus essentiel de signature des documents de projet/accords en vue de pouvoir amorcer la mise en œuvre des PGEH approuvés;
 - iii) Les pays suivants, dont les PGEH semblent être parvenus à l'étape initiale de préparation, à accélérer le processus de soumission de leurs plans afin d'amorcer le plus tôt possible les activités prévues pour faciliter le respect du gel de 2013 et des mesures de réglementation de 2015 pour l'élimination des HCFC : Barbade, Brunei Darussalam, Érythrée, Haïti, Mauritanie, Pérou et Philippines;
 - iv) Les pays suivants à accélérer l'achèvement de leurs projets d'investissement individuels pour l'élimination des CFC, qui devraient être achevés après 2011 :
 - a. Argentine, Bangladesh, Colombie, Chine, Inde (2) et Pakistan (projets sur les inhalateurs à doseur); et
 - b. Chine (projet dans le secteur des aérosols pharmaceutiques);
 - v) Les pays suivants ayant des activités de préparation prévues pour des projets de démonstration pour l'élimination des SAO à accélérer la soumission de leurs demandes : Algérie, Brésil, Chine, Colombie, Inde, Indonésie, Liban, Mexique (projet de la Banque mondiale), Nigéria, Philippines et Turquie;
- c) Demande :
- i) Au Secrétariat du Fonds de revoir les pénalités financières applicables à la non-communication de données pour des projets relevant de mécanismes financiers et autres organisations internationales comparables, dans le contexte de l'examen des coûts administratifs, en vertu de la décision 62/25 c), afin de prévoir des incitations pour les rapports complets et conformes, ainsi que des pénalités financières pour les rapports incomplets et non conformes; et
 - ii) Aux agences bilatérales et d'exécution d'indiquer les dates d'achèvement prévues pour les activités terminées avant la soumission des rapports financiers et rapports périodiques annuels, qui correspondent aux dates d'achèvement réelles des projets; et

- d) Envisager de fournir d'autres indications concernant l'examen des coûts administratifs, en fonction de l'évolution des rôles des quatre agences d'exécution.

ii) Agences bilatérales

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/10 contient le rapport périodique sur les activités menées jusqu'au 31 décembre 2009 et mises en œuvre au titre de la coopération bilatérale par : l'Allemagne, l'Australie, le Canada, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Italie, le Japon, le Portugal, la République tchèque et la Suède.

Questions à traiter :

- Rapports périodiques qui n'ont pas été soumis par Israël, ni par la Suisse ; et
- Rapports de situation supplémentaires à cause du faible décaissement, de l'identification d'options de cofinancement ; un accord sur des instituts de formation, un projet de démonstration et l'achèvement de la préparation de projet.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note avec remerciements des rapports périodiques figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/10 qui ont été présentés par les gouvernements des pays suivants : Australie, Canada, République tchèque, Finlande, France, Allemagne, Italie, Japon, Portugal, Espagne et Suède ;
- b) Demander aux gouvernements israélien et suisse de transmettre leurs rapports périodiques à la soixante-cinquième réunion du Comité exécutif ;
- c) Demander aux gouvernements des pays suivants : Australie, Canada, France, Italie, Japon, Portugal, et Espagne de soumettre à la soixante-cinquième réunion des rapports sur les projets assortis des délais de mise en œuvre indiqués au tableau 2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/10 ;
- d) Demander que soient présentés à la 65^e réunion des rapports de situation supplémentaires sur les projets suivants :
 - i) Plan d'élimination des CFC en République démocratique populaire du Laos (LAO/PHA/61/INV/21) dont la France est chargée de la mise en œuvre afin de suivre le décaissement des fonds ;
 - ii) « Projet de démonstration stratégique pour la conversion accélérée des refroidisseurs à base de CFC dans cinq pays africains (Cameroun, Égypte, Namibie, Nigeria et Soudan (le/la)) » (AFR/REF/48/DEM/36) dont la France est chargée de la mise en œuvre, sur la recherche de solutions de cofinancement dans chacun des pays participants ;
 - iii) « Instauration d'un réseau Afrique d'application de mesures douanières au sein des organisations commerciales sous-régionales africaines (CEMAC, COMESA, SACU et UEMOA) » (AFR/SEV/53/TAS/39) dont la France est chargée de la mise en œuvre, sur un accord de création d'un établissement de formation pour le projet ;

- iv) « Projet de démonstration visant à valider l'utilisation de CO₂ super critique dans la fabrication de mousses rigides de polyuréthane pulvérisé en Colombie (COL/FOA/60/DEM/75) dont le Japon est chargé de la mise en œuvre, sur l'achèvement du projet, s'il n'a pas été mené à bien d'ici à la tenue de la soixante-cinquième réunion ;
- v) « Projet de démonstration stratégique pour une conversion accélérée des refroidisseurs à base de CFC dans cinq pays africains (Cameroun, Égypte, Namibie, Nigeria et Soudan) » (AFR/REF/48/DEM/35) dont le Japon est chargé de la mise en œuvre, sur la recherche de solutions de cofinancement dans chacun des pays participants ; et
- vi) Préparation d'un projet de démonstration sur l'élimination des SAO dans la région Asie - Pacifique (ASP/DES/54/PRP/53) dont le Japon est chargé de la mise en œuvre, si la demande de financement n'est pas soumise à la 65^e réunion.

iii) PNUD

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/11 contient le rapport périodique du PNUD pour les activités entreprises jusqu'au 31 décembre 2010 ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter :

- 17,4 pour cent des fonds transférés au PNUD étaient pour des coûts administratifs ;
- Besoin de signatures des documents de projet pour les PGEH, les projets de RI, de destruction des SAO et les projets sur les inhalateurs à doseur ;
- Besoin de fournir les rapports requis pour le RI ;
- Faible décaissement pour les projets d'élimination des CFC, les projets de stockage des halons, les projets de démonstration sur les HCFC et les projets de refroidisseurs ;
- Retards dans les activités des PGF, la préparation de projet pour la destruction des SAO et les projets sur les agents de transformation ; et
- Faible décaissement et/ou retards dans les AP.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) De prendre note du rapport périodique du PNUD présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/11;
- b) De demander au Secrétariat de tenir compte du portefeuille modifié du PNUD dans son rapport sur le régime des coûts d'administration pour le triennat 2012-2014 à soumettre à la 65^e réunion, conformément à la décision 62/25 c);
- c) De demander la soumission à la 65^e réunion de rapports de situation supplémentaires sur les projets ci-après:
 - i) En raison des faibles taux de décaissement des fonds approuvés dans les projets d'élimination des CFC dans les pays suivants :
 - a. Guatemala (GUA/PHA/56/INV/35);
 - b. Haïti (HAI/PHA/58/INV/14);

- c. Maldives (MDV/PHA/53/INV/15);
 - d. Pérou (PER/PHA/55/INV/41);
- ii) De surveiller la signature des documents de projet pour les activités du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) dans les pays suivants :
- a. Arménie (ARM/PHA/62/INV/06);
 - b. Belize (BZE/PHA/62/INV/26);
 - c. Cambodge (KAM/PHA/61/INV/24);
 - d. Maldives (MDV/PHA/60/INV/20);
 - e. Nigéria (NIR/PHA/62/INV/128);
 - f. Sri Lanka (SRL/PHA/62/INV/40);
- iii) De surveiller la signature des documents de projet pour la « Reconversion des technologies à base de HCFC-141b aux technologies à base de cyclopentane dans la fabrication de mousse d'isolation pour le matériel de réfrigération à Walton Hi-Tech Industries Limited » au Bangladesh (BGD/FOA/62/INV/38);
- iv) De surveiller la signature des documents de projet pour le projet de renforcement des institutions (RI) dans les pays suivants :
- a. Bangladesh (BGD/SEV/61/INS/37);
 - b. Nigéria (NIR/SEV/62/INS/130);
 - c. Venezuela (République bolivarienne du) (VEN/SEV/62/INS/117);
- v) De surveiller la réalisation des exigences de compte rendu pour le RI au Sri Lanka (SRL/SEV/61/INS/38);
- vi) De surveiller l'exécution du plan de gestion des frigorigènes (PGF) en Barbade (BAR/REF/43/TAS/11 et BAR/REF/43/TAS/12);
- vii) De surveiller les appels d'offres pour l'équipement de récupération et de recyclage (R&R) pour le PGF au Brunei Darussalam (BRU/REF/44/TAS/10);
- viii) De surveiller la résolution des problèmes de procédure pour les contrats de sous-traitance avec les centres de R&R, ainsi que les appels d'offres pour l'équipement de R&R pour le PGF en Guinée-Bissau (GBS/REF/43/TAS/07);
- ix) De surveiller l'élément de récupération et de recyclage du frigorigène à base de CFC-12 du PGF en Haïti (HAI/REF/39/TAS/04) ainsi que l'élément de surveillance du PGF en Haïti (HAI/REF/39/TAS/06), à la lumière des problèmes liés au tremblement de terre en Haïti, compte tenu de la décision XXII/12;
- x) De surveiller le taux de décaissement des fonds du projet de stockage de halons en République dominicaine (DOM/HAL/51/TAS/39) et au Chili (CHI/HAL/51/TAS/164);
- xi) En raison des faibles taux de décaissement des fonds approuvés dans les projets de démonstration sur les HCFC dans les pays suivants :
- a. Brésil (BRA/FOA/58/DEM/292);

- b. Chine pour les technologies à base de HFC-32 (CPR/REF/60/DEM/498) et d'ammoniac/CO₂ (CPR/REF/60/DEM/499);
 - c. Égypte (EGY/FOA/58/DEM/100);
 - d. Turquie (TUR/FOA/60/DEM/96);
- xii) De surveiller la signature du document de projet pour le projet de démonstration de la destruction des SAO à Cuba (CUB/DES/62/DEM/46);
 - xiii) De surveiller la préparation du projet de PGEH à Cuba (CUB/PHA/56/PRP/40) et au Pérou (PER/PHA/55/PRP/40), dont l'achèvement est prévu pour 2012;
 - xiv) De surveiller l'achèvement des activités de préparation des projets de destruction de SAO dans les pays ci-après, si ces projets ne sont pas soumis à la 65^e réunion:
 - a. Brésil (BRA/DES/57/PRP/288);
 - b. Colombie (COL/DES/59/PRP/74);
 - c. Inde (IND/DES/61/PRP/437);
 - xv) En raison des faibles taux de décaissement des fonds approuvés dans les projets de refroidisseurs dans les pays suivants :
 - a. Brésil (BRA/REF/47/DEM/275);
 - b. Colombie (COL/REF/47/DEM/65)
 - xvi) De surveiller la signature des accords requis avec les entreprises pour le projet de MDI au Pakistan (PAK/ARS/56/INV/71);
 - xvi) De surveiller l'installation des équipements pour le projet d'agent de transformation en Colombie (COL/PAG/48/INV/66);
- d) De prendre note que le PNUD rendra compte à la 65^e réunion de sept projets souffrant de retards de mise en œuvre, incluant cinq projets classés en 2009 comme ayant des retards.

iv) PNUE

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/12 contient le rapport périodique du PNUE pour les activités entreprises jusqu'au 31 décembre 2010 ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter :

- Besoin de signatures d'accords pour les PGEH et le RI ;
- Besoin de fournir les rapports requis pour le RI ;
- Annulation possible et retour de fonds pour un projet de RI ;
- PGEH pour 6 pays sont prévus pour présentation en 2012 ou sont à un stade initial de mise en œuvre ; et
- Les rapports de vérification des PGEF ne sont pas achevés dans deux pays.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) prendre note :
 - i) du rapport périodique du PNUE contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/12;
 - ii) du compte rendu des dépenses au titre du budget du Programme d'action pour la conformité de 2010 et du remboursement des fonds en application de la décision 35/36 (d);
- b) demander au Secrétariat de prendre en considération le portefeuille en évolution du PNUE dans son rapport sur le régime des coûts d'administration pour 2012 - 2014 qu'il doit présenter à la 65^e réunion en application de la décision 62/25(c);
- c) demander que des comptes rendus de situation supplémentaires soient présentés à la 65^e réunion
 - i) pour contrôler la signature des accords de subvention pour les plans de gestion de l'élimination finale (PEGF) :
 - a. en Équateur (ECU/PHA/61/TAS/52); et
 - b. au Pérou (PER/PHA/55/TAS/42);
 - ii) pour contrôler la signature de descriptifs de projet pour les activités des plans de gestion de l'élimination des HCFC suivantes:
 - a. Arménie (ARM/PHA/62/TAS/07);
 - b. Burundi (BDI/PHA/62/TAS/26);
 - c. Gabon (GAB/PHA/62/TAS/26);
 - d. Grenada (GRN/PHA/62/TAS/18); et
 - e. Serbie (YUG/PHA/62/TAS/39);
 - iii) pour contrôler la signature des accords pour les projets de renforcement des institutions dans les pays suivants :
 - a. Algérie (ALG/SEV/57/INS/69);
 - b. Bénin (BEN/SEV/62/INS/24);
 - c. Burkina Faso (BKF/SEV/62/INS/31);
 - d. Cap-Vert (CBI/SEV/57/INS/14);
 - e. Cote d'Ivoire (IVC/SEV/62/INS/35);
 - f. République démocratique du Congo (DRC/SEV/58/INS/31 et DRC/SEV/62/INS/34);
 - g. Équateur (ECU/SEV/59/INS/43);
 - h. Gabon (GAB/SEV/62/INS/28);
 - i. Guatemala (GUA/SEV/61/INS/41);
 - j. Kenya (KEN/SEV/62/INS/51);
 - k. Mauritanie (MAU/SEV/57/INS/23);
 - l. Maroc (MOR/SEV/59/INS/63);
 - m. Soudan (the) (SUD/SEV/62/INS/27);
 - n. Togo (TOG/SEV/56/INS/18); et

v) **ONUDI**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/13 contient le rapport périodique de l'ONUDI pour les activités entreprises jusqu'au 31 décembre 2010 ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter :

- Manque d'informations sur l'initiation de projet pour des PGEH et sur des projets de HCFC approuvés à la 62^e réunion ;
- Besoin de signature du document de projet/de l'accord pour deux projets de RI ;
- Retards dans l'achèvement de trois projets individuels d'élimination des CFC, dont un impliquant la conversion aux HCFC ;
- Retards dans la préparation de projets de destruction du bromure de méthyle et des SAO, de projets de refroidisseurs, de conversion d'inhalateurs à doseur et de solvants ; et
- Rapports incomplets.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport périodique de l'ONUDI faisant l'objet du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/13 ;
- b) Demander au Secrétariat du Fonds de prendre en compte les changements intervenus sur la liste de l'ONUDI dans son rapport sur le régime des frais administratifs pour la période triennale 2012-2014 à présenter à la 65^e réunion conformément à la décision 62/25(c) ;
- c) Demander la présentation à la 65^e réunion de rapports de situation supplémentaires sur les sujets suivants :
 - i) En raison des faibles taux de décaissement des fonds approuvés dans les accords pluriannuels (APA) s'agissant :
 - a. Du projet sur le bromure de méthyle au Chili (CHI/FUM/60/INV/171) ;
 - b. Du projet sur le bromure de méthyle au Guatemala (GUA/FUM/59/INV/38) ;
 - c. Du plan d'élimination des CFC en Équateur (ECU/PHA/61/INV/47, 49 et 51) ;
 - ii) Vérifier que le document/accord de subvention du projet a bien été signé pour :
 - a. Le PGEF au Burundi (BDI/PHA/62/INV/27) ;
 - b. Le projet sur le bromure de méthyle en Iraq (IRQ/FUM/62/INV/13) ;
 - iii) S'assurer que le document/mémoire d'entente/accord de subvention a bien été signé, qu'un plan d'action a été mis en route ou que des activités quelconques ont été entreprises pour les plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) ou les projets liés aux HCFC dans les pays suivants :
 - a. Burkina Faso (BKF/PHA/62/INV/30) ;
 - b. Tchad (CHD/PHA/62/INV/22) ;
 - c. Égypte (EGY/FOA/62/INV/104, 109 et 110) ;

- d. Gabon (GAB/PHA/62/INV/27) ;
 - e. Madagascar (MAG/PHA/62/INV/22) ;
 - f. Malawi (MLW/PHA/62/INV/32) ;
 - g. Maroc (MOR/FOA/62/INV/67) ;
 - h. Arabie saoudite (SAU/FOA/62/INV/11 et SAU/FOA/62/INV/13) ;
 - i. Serbie (YUG/PHA/62/INV/38) ;
 - j. Soudan (SUD/FOA/62/INV/28) ;
 - k. République arabe syrienne (SYR/REF/62/INV/103) ;
 - l. Turquie (TUR/FOA/62/INV/97) ;
 - m. Turkménistan (TKM/PHA/62/INV/08) ;
 - n. Togo (TOG/PHA/62/INV/22) ;
- iv) Suivre la situation de la signature du document de projet pour les projets de renforcement des institutions en Arménie (ARM/SEV/62/INS/08) et au Qatar (QAT/SEV/59/INS/15) ;
- v) Voir si le choix des experts nationaux a bien été effectué pour le projet de démonstration du bromure de méthyle en Algérie et Tunisie (AFR/FUM/54/DEM/40) ;
- vi) Voir si a été choisie une installation pour les essais du projet final du secteur de la réfrigération en Algérie (ALG/REF/44/INV/62) ;
- vii) Suivre la situation en ce qui concerne l'appel d'offres pour le projet concernant les mousses de Al Hadi en Iraq (IRQ/FOA/57/INV/06) ;
- viii) Suivre la reprise des activités de l'entreprise dans le projet d'élimination des CFC dans les mousses en Croatie (CRO/FOA/59/INV/34) ;
- ix) Suivre, au cas où ils ne seraient pas présentés à la 65^e réunion, la préparation des projets concernant :
- a. Les activités relatives au bromure de méthyle en Algérie (ALG/FUM/34/PRP/50), en Éthiopie (ETH/FUM/54/PRP/18), au Kenya (KEN/FUM/60/PRP/50) et en Tunisie (TUN/FUM/33/PRP/41) ;
 - b. Les projets de démonstration de l'élimination des SAO en Chine (CPR/DES/59/PRP/494), au Liban (LEB/DES/61/PRP/72), au Nigeria (NIR/DES/60/PRP/126), et en Turquie (TUR/DES/57/PRP/92) ;
- x) Suivre le déroulement des projets concernant les refroidisseurs en Europe et en Asie centrale, en ce qui concerne la réaffectation du refroidisseur fourni en Serbie à un autre bénéficiaire (EUR/REF/47/DEM/06) ; dans la région de l'Afrique, suivre l'établissement d'un cofinancement dans chacun des pays participants (AFR/REF/48/DEM/37) ; en République arabe syrienne, suivre la situation de l'appel d'offres (SYR/REF/47/DEM/93) ; et en Cote d'Ivoire, suivre la situation concernant la formule de mise en œuvre du projet (IVC/REF/57/INV/32) ;
- xi) Surveiller la situation s'agissant de la reconversion des lignes de production existantes pour le projet des inhalateurs à doseur en Chine

(CPR/ARS/56/INV/473), y compris les informations concernant les entreprises qui adoptent des technologies existantes et celles qui mettent au point leurs propres formules ;

- xii) Surveiller l'achèvement de l'élément concernant le projet de formation pour le projet concernant le CTC et le trichloroéthane au Kenya (KEN/SOL/57/TAS/47);
- xiii) Répondre aux questions posées par le Secrétariat sur :
 - a. Les projets de démonstrations liés aux HCFC en Chine (CPR/REF/61/DEM/502 et CPR/REF/61/DEM/503) s'agissant de l'accord sur les modalités de travail et les contrats conclus ;
 - b. La livraison du matériel pour le plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) au Bénin (BEN/PHA/59/INV/23) ;
 - c. La formation des opérateurs et les mesures concrètes pour procéder à la récupération et au recyclage pour le PGEF en Équateur (ECU/PHA/61/INV/47, 49 et 51) ;
- d) Noter que l'ONUDI fera rapport à la 65^e réunion sur les sept projets subissant des retards de mise en œuvre, notamment deux projets qui avaient déjà été classés comme tels en 2009.

iv) Banque mondiale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/14 contient le rapport périodique de la Banque mondiale pour les activités entreprises jusqu'au 31 décembre 2010 ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter :

- Seulement 1,97 millions \$US ont été approuvés pour mise en œuvre par la Banque en 2010 tandis que les coûts administratifs s'élevaient à 1,87 millions \$US ;
- Trois PGEH à proposer en 2012 ;
- Faible décaissement dans les AP et les projets de refroidisseurs ;
- Besoin possible d'accords dans les projets de RI ; et
- Retards dans la préparation de projets pour le bromure de méthyle et la destruction des SAO.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note du rapport périodique de la Banque mondiale contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/14 ;
- (b) Demander au Secrétariat de prendre en compte le changement de portefeuille de la Banque mondiale dans son rapport sur le régime des coûts administratifs pour la période triennale 2012-2014 qui doit être soumis à la 65^e réunion conformément à la décision 62/25(c) ;
- (c) Demander la présentation de comptes rendus de situation supplémentaires à la 65^e réunion sur :

- i) La restructuration de l'accord d'octroi de subvention conclu par la Banque avec Antigua-et-Barbuda ;
 - ii) Le remboursement des factures d'achats supplémentaires pour les refroidisseurs dans le cadre du plan national d'élimination en Argentine ;
 - iii) L'acquisition d'équipements de récupération et de recyclage pour le plan national d'élimination des SAO en Tunisie ;
 - iv) La nécessité de modifier l'accord d'octroi de subvention pour la prochaine prorogation du renforcement des institutions (RI) et, si tel est le cas, sur les détails de la modification de l'accord de subvention pour le projet du RI en Tunisie ;
 - v) L'achat de fours pour tester la variante de la technique du traitement par le froid pour les récoltes de coton et d'agrumes pour le projet de démonstration sur le bromure de méthyle en Argentine ;
 - vi) Le projet mondial de la Banque sur les refroidisseurs à la lumière des faibles montants des décaissements communiqués jusqu'à présent ;
 - vii) Les activités préparatoires à la destruction des SAO en Indonésie, au Mexique et aux Philippines ;
 - viii) La soumission des plans de gestion des HCFC pour les Philippines et la Thaïlande, et le plan sectoriel pour les HCFC dans la réfrigération aux Philippines ; et
- (d) Prendre note que la Banque mondiale présentera des comptes rendus à la 65^e réunion sur quatre projets au total subissant des retards de mise en œuvre, notamment un projet déjà classé en tant que tel en 2009.

c) Évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités de 2010

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/15](#) présente l'évaluation des plans d'activités de 2010 des agences d'exécution en utilisant les indicateurs d'efficacité adoptés par la décision 41/93, les pondérations révisées adoptées par la décision 47/51 pour toutes les agences, les cibles adoptées pour les plans d'activités de 2010 par le Comité exécutif (décision 61/7 à 61/10) et les rapports périodiques et financiers des agences soumis à cette réunion. Le document présente aussi une analyse de tendances pour chacun des neuf indicateurs d'efficacité utilisés dans les évaluations des années précédentes et les résultats de l'évaluation qualitative de l'efficacité des agences d'exécution à partir des données transmises par les administrateurs des Bureaux nationaux de l'ozone. Il se termine par les observations et recommandations du Secrétariat.

Questions à traiter :

- Évaluation quantitative légèrement inférieure à celle de 2009 ;
- Une agence bilatérale et trois agences d'exécution ont reçu des évaluations qualitatives moins que satisfaisantes de la part des Bureaux nationaux de l'ozone ; et
- Besoin d'avoir des discussions avec les Bureaux nationaux de l'ozone sur les domaines pour lesquels les évaluations sont moins satisfaisantes.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note de :
 - i) l'évaluation de l'efficacité des agences d'exécution à partir de leurs plans d'activités de 2010, présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/15;
 - ii) l'évaluation quantitative de l'efficacité des agences d'exécution pour 2010 sur une échelle de 100, à savoir : PNUD (74), PNUE (72), ONUDI (95) et Banque mondiale (76);
- b) Demander :
 - i) à l'Allemagne d'avoir une discussion ouverte et constructive avec le Bureau de l'ozone du Lesotho sur les domaines dans lesquels les services de l'Allemagne ont été perçus comme « peu satisfaisants » et de faire rapport à la 65^e réunion sur les résultats de ses consultations avec ce pays sur les questions de mise en œuvre soulevées dans les évaluations de l'efficacité qualitative;
 - ii) au PNUD d'avoir une discussion ouverte et constructive avec les Bureaux de l'ozone de l'Argentine, du Togo et de Trinidad et Tobago sur les domaines dans lesquels les services du PNUD ont été perçus comme « peu satisfaisants » et « insatisfaisants » et de faire rapport à la 65^e réunion sur les résultats de ses consultations avec ces pays sur les questions de mise en œuvre soulevées dans les évaluations de l'efficacité qualitative par les pays respectifs;
 - iii) au PNUE d'avoir une discussion ouverte et constructive avec les Bureaux de l'ozone du Lesotho et du Swaziland sur les domaines dans lesquels les services du PNUE ont été perçus comme « peu satisfaisants » et de faire rapport à la 65^e réunion sur les résultats de ses consultations avec ces pays sur les questions de mise en œuvre soulevées dans les évaluations de l'efficacité qualitative par les pays respectifs; et
 - iv) à l'ONUDI d'avoir une discussion ouverte et constructive avec le Bureau de l'ozone du Sénégal sur les domaines dans lesquels les services de l'ONUDI ont été perçus comme « peu satisfaisants » et de faire rapport à la 65^e réunion sur les résultats de ses consultations avec ce pays sur les questions de mise en œuvre soulevées dans les évaluations de l'efficacité qualitative.

7. Rapports sur la mise en œuvre des projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise de rapports

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/16 contient les rapports périodiques sur la mise en œuvre des PNE/PGEF en Afghanistan, au Bangladesh, aux Maldives, au Népal et à Samoa ainsi que les rapports des projets sur la consommation et la production de tétrachlorure de carbone en Chine et en Inde ; et des rapports sur des projets d'investissement et des projets de démonstration sur les HCFC pour lesquels des exigences particulières de rapports sont contenues dans les accords. Le document traite aussi des projets qui n'ont pas été transmis selon des décisions spécifiques du Comité exécutif, prises aux 59^e et 62^e réunions.

Questions à traiter :

- Rapports périodiques non reçus pour des PNE/PGEF, tel que prescrit par des décisions du Comité exécutif ;
- Rapports périodiques non reçus pour des projets d'investissement et de démonstration concernant la collecte de données exactes sur les surcoûts d'investissement et les surcoûts ou les économies d'exploitation et les données relatives à l'application des technologies.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

Rapports sur la mise en œuvre des plans nationaux d'élimination et des plans de gestion de l'élimination finale

- a) Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander aux agences bilatérales et d'exécution concernées de remettre à la 65^e réunion les rapports périodiques complets sur la mise en œuvre des plans nationaux d'élimination et des plans de gestion de l'élimination finale attendus en vertu de décisions à cet effet prises entre les 59^e et 62^e réunions et qui n'ont toujours pas été remis.
- b) En ce qui concerne l'Afghanistan:
 - i) Prendre note des rapports périodiques sur la mise en œuvre du programme de travail de 2010 du plan national d'élimination de l'Afghanistan ;
 - ii) Demander au PNUE de remettre les rapports de vérification de 2009 et de 2010 à la 65^e réunion du Comité exécutif, au plus tard.
- c) En ce qui concerne le Bangladesh:
 - i) Prendre note avec satisfaction du rapport périodique sur la mise en œuvre des cinquième et sixième tranches du plan national d'élimination, des efforts déployés par le Bangladesh pour atteindre une consommation nulle de CFC, de tétrachlorure de carbone et de méthylchloroforme dans tous les secteurs sauf la fabrication d'inhalateurs à doseur en 2010, et de la mise en œuvre rapide du projet d'investissement sur les inhalateurs à doseur qui a donné lieu à une consommation évaluée à 47,9 tonnes PAO, 108,8 tonnes PAO de moins que les 156,7 tonnes PAO de CFC autorisées par les Parties pour les utilisations essentielles en 2010;
 - ii) Demander au PNUD de remettre le rapport de vérification de la consommation de CFC de 2009 et de 2010;
 - iii) Prier le gouvernement du Bangladesh, avec l'assistance du PNUD et du PNUE, de remettre un rapport sur l'achèvement de la mise en œuvre de son plan national d'élimination à la 66^e réunion du Comité exécutif.
- d) En ce qui concerne les Maldives:
 - i) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale pour les Maldives ;

- ii) Demander au PNUE et au PNUD d'accélérer l'achèvement du volet du plan de gestion de l'élimination finale visant les utilisateurs, en précisant qu'il aidera à maintenir une consommation nulle de CFC et à faciliter l'élimination des HCFC, et de remettre un rapport sur l'achèvement de la mise en œuvre de ce dernier volet à la 66^e réunion.
- e) En ce qui concerne le Népal:
- i) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale du Népal;
 - ii) Prendre note avec satisfaction des efforts déployés par le gouvernement du Népal pour accélérer la ratification des derniers amendements au Protocole de Montréal, dans l'attente d'une ratification prochaine;
 - iii) Demander au PNUE et au PNUD d'accélérer l'achèvement du volet d'investissement du plan de gestion de l'élimination finale visant les utilisateurs et de remettre un rapport sur l'achèvement de la mise en œuvre de ce dernier volet à la 66^e réunion du Comité exécutif.
- f) En ce qui concerne le Samoa:
- i) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale pour le Samoa ;
 - ii) Demander au PNUE et au PNUD d'accélérer l'achèvement du volet d'investissement du plan de gestion de l'élimination finale visant les utilisateurs et de remettre un rapport sur l'achèvement de la mise en œuvre de ce dernier volet à la 66^e réunion du Comité exécutif.

Rapports sur les projets de consommation et de production de tétrachlorure de carbone

- g) En ce qui concerne la Chine:
- i) Prendre note du rapport sur la description du système de surveillance de l'utilisation du tétrachlorure de carbone en Chine soumis par la Banque mondiale;
 - ii) Prie la Banque mondiale de remettre un rapport sur les activités entreprises dans la deuxième phase du plan sectoriel sur les agents de transformation au cours de l'année précédente à la deuxième réunion de chaque année, au plus tard, jusqu'à ce que la mise en œuvre du projet soit achevée;
 - iii) Prie la Banque mondiale de remettre les rapports suivants au moins 8 semaines avant la 65^e réunion :
 - a. Rapport de vérification de la première phase du plan sectoriel pour les agents de transformation pour l'année 2010;
 - b. Le rapport de vérification de la deuxième phase du plan sectoriel pour les agents de transformation pour l'année 2010;

- c. Le rapport de mise en œuvre de la deuxième phase du plan sectoriel pour les agents de transformation pour le soutien financier restant.
- h) En ce qui concerne l'Inde:
 - i) Prenne note de la vérification de la consommation et de la production de tétrachlorure de carbone pour l'année 2010;
 - ii) Demande à la Banque mondiale de remettre un rapport sur la mise en œuvre pour l'année 2010 suffisamment à l'avance pour être examiné à la 65^e réunion et d'inclure dans le document proposé toute révision nécessaire au plan de mise en œuvre approuvé à la 61^e réunion.

Rapports sur les projets de démonstration et d'investissement sur les HCFC

- i) Le Comité exécutif pourrait souhaiter exhorter les agences bilatérales et d'exécution à remettre au Secrétariat les rapports sur les projets de démonstration et d'investissement sur les HCFC qui avaient été approuvés indépendamment des plans de gestion de l'élimination des HCFC des pays visés à l'article 5 concernés et portant sur la collecte de données exactes sur les coûts différentiels d'investissement, les coûts ou économies différentiels d'exploitation et les données sur l'application des technologies, conformément aux objectifs de la décision 55/43 b), comme demandé dans les décisions d'approbation des différents projets et comme indiqué à l'annexe I au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/16.

8. Propositions de projets

a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/17 contient quatre sections : une analyse du nombre de projets proposés par les agences bilatérales et les agences d'exécution à la 64^e réunion ; les questions identifiées pendant le processus d'examen des projets ; les projets et les activités soumis pour approbation globale et les projets d'investissement soumis pour examen individuel.

Questions à traiter :

- PGEH qui se proposent de traiter plus de 10 pour cent de la valeur de référence d'ici 2015 ;
- Financement pour des pays qui ont une consommation de HCFC entre 361 et 400 tonnes métriques dans le secteur de l'entretien ;
- Pays qui ont une consommation totale de HCFC supérieure à 360 tonnes métriques et qui devraient d'abord s'attaquer à la consommation dans le secteur de la fabrication pour respecter les mesures de réglementation de 2013 et 2015 ; et
- Disposition sur la flexibilité dans le cadre des plans de gestion de l'élimination des HCFC.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

Projets et activités soumis à une approbation globale

- a) Approuver les projets et les activités soumis pour approbation globale, aux niveaux de financement indiqués à l'annexe [] au rapport final, avec les conditions ou dispositions

incluses dans les documents correspondants d'évaluation des projets et les conditions adjointes aux projets par le Comité exécutif; et

- b) Que, pour les projets liés au renouvellement du renforcement des institutions, l'approbation globale inclut l'approbation des observations qui seront communiquées aux gouvernements récipiendaires et qui figurent à l'annexe [] au rapport final.

PGEH qui proposent d'éliminer plus de 10 % du niveau de référence d'ici 2015

- (c) Poursuivre les débats sur la question lorsque cela s'avère nécessaire;

Financement pour les pays dont la consommation de HCFC dans le secteur de l'entretien varie entre 361 et 400 tonnes métriques

- (e) envisager de financer les pays n'appartenant pas à la catégorie des pays FVC et dont la consommation de HCFC dans le secteur de l'entretien se situe entre 361 et 400 tm à un niveau égal ou supérieur au niveau de financement maximal des pays FVC dont la consommation varie entre 300 et 360 tm (c'est-à-dire 198 000 \$US pour se conformer aux mesures de contrôle de 2015 et 630 000 \$US pour les mesures de contrôle de 2020).

Pays dont la consommation totale de HCFC est supérieure à 360 tonnes métriques et où il conviendrait d'éliminer d'abord la consommation du secteur de la fabrication pour se conformer aux mesures de contrôle de 2013 et 2015

- c) Envisager les propositions soumises à la 63^e réunion et résumées dans le paragraphe précédent, ainsi que toutes autres propositions découlant des délibérations.

Clause de flexibilité dans les plans de gestion de l'élimination des HCFC

- (f) De considérer :
 - i) Réitérer son attente que, dans le cadre des accords fondés sur les performances, chaque plan annuel de mise en œuvre sera exécuté tel qu'approuvé, et que les plans annuels de mise en œuvre combinés permettront pour le moins de réaliser l'élimination indiqué dans l'Accord;
 - ii) Stipuler que tout changement de technologie demandé dans les plans d'élimination approuvés :
 - a) Devrait constituer un « changement important » qui fera l'objet de pièces justificatives consignées préalablement dans les plans annuels de mise en œuvre, ainsi que des documents d'appui relatifs à tout changement résultant des surcoûts;
 - b) Devrait permettre une réduction des incidences climatiques égale ou supérieure à celle résultant de la technologie approuvée initialement;
 - c) Devrait être soumis au Comité exécutif dans le cadre du plan annuel de mise en œuvre, aux fins d'examen individuel au cas par cas, avec les observations et recommandations du Secrétariat;

- iii) Stipuler que l'Accord conclu entre le Gouvernement du pays visé à l'Article 5 intéressé et le Comité exécutif sera amendé, en tenant compte de toute économie résultant du changement de technologie proposé, lorsque ce changement aura été approuvé par le Comité exécutif.

b) Coopération bilatérale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/18 fournit un aperçu des demandes provenant des agences bilatérales et de leur admissibilité à l'approbation du Comité exécutif, compte tenu du montant maximum disponible aux fins de la coopération bilatérale pour 2011. Les neuf projets présentés par les agences bilatérales à la 64^e réunion sont traités dans les propositions de projets des pays respectifs.

Questions à traiter:

- Des montants supérieurs à l'allocation bilatérale de 2009-2011 ne peuvent être approuvés pour l'Allemagne à la 64^e réunion puisque 2011 est la dernière année de la période triennale.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Demander au trésorier de contrebalancer les coûts des projets bilatéraux approuvés à la 64^e réunion comme suit :
 - i) [XXX \$US] (incluant les coûts d'appui d'agence) appliqués au solde de la contribution bilatérale de l'Australie pour 2011;
 - ii) Un montant maximal de 2 092 159 \$US (incluant les coûts d'appui d'agence) appliqué au solde de la contribution bilatérale de l'Allemagne pour 2009-2011 et devant demeurer dans les limites de l'allocation bilatérale 2009-2011 de l'Allemagne; et
 - iii) [XXX \$US] (incluant les coûts d'appui d'agence)

d) Amendements aux programmes de travail de 2011

i) PNUD

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/19 contient trois activités présentées par le PNUD, dont deux demandes de renouvellement de projets de RI et une demande de préparation pour un projet de démonstration dans la gestion/destruction de la banque de SAO. Les demandes pour le renouvellement des projets de RI ont été recommandées pour approbation générale et examinées au point 8 a) de l'ordre du jour. La préparation du projet de démonstration est soumise pour examen individuel.

Questions à traiter : Aucune.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner la demande de préparation de projet pour un projet pilote sur la destruction des SAO en Géorgie, conformément à la décision 58/19.

ii) PNUE

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/20 contient 21 activités présentées par le PNUE, dont des demandes pour 19 projets de RI, une demande de préparation de projet pour un PGEH et une d'assistance technique pour un atelier régional. Dix-huit activités ont été recommandées pour approbation générale et examinées au point 8 a) de l'ordre du jour. Trois sont recommandées pour examen individuel et décrites dans ce programme de travail.

Questions à traiter:

- Demande spéciale pour un financement rétroactif en raison du report du renouvellement du projet de RI par le Comité;
- Aucun système de permis en place, tel que requis par la décision 43/37 ;
- Projet non requis pour la conformité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Examiner les demandes de prorogation du renforcement des institutions de la République populaire démocratique de Corée et du Timor-Leste en tenant compte des observations ci-dessus du Secrétariat.; and
- b) Examiner s'il doit ou non approuver cette demande pour trois ateliers techniques régionaux sur des solutions de remplacement au bromure de méthyle en Afrique au niveau de financement demandé de 150 000 \$US, plus les coûts d'appui de 19 500 \$US, en tenant compte du fait que ce projet n'est pas requis pour la conformité.

iii) ONUDI

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/21 contient 4 activités présentées par l'ONUDI pour financement, dont des demandes de renouvellement pour un projet de RI, de financement supplémentaire pour la préparation d'un PGEH et de préparation de projet pour des activités d'investissement visant l'élimination des HCF dans le secteur des mousses de polyuréthane et dans le secteur de la réfrigération commerciale. Les 4 demandes sont recommandées pour approbation générale et examinées au point 8 a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter: Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Aucune

iv) Banque mondiale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/22 contient deux activités présentées par la Banque mondiale pour financement, dont une demande de renouvellement pour un projet de RI et une de préparation de projet de PGEH pour des activités d'investissement dans le secteur des mousses. Les deux demandes sont recommandées pour approbation générale et examinées au point 8 a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter: Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Aucune

d) Projets d'investissement

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/17 contient une liste des projets soumis pour examen individuel (voir tableaux 2 à 4). Tous les autres projets d'investissement sont recommandés pour approbation générale et examinés au point 8 a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter: Chacun des projets contenus dans les tableaux suivants devra être examiné pour approbation individuelle. Les descriptions des projets et les observations du Secrétariat se trouvent dans les documents de projet des pays respectifs, indiqués dans les tableaux.

Tableau 2. PGEH de pays FVC, soumis aux fins d'examen individuel

Pays	Projet	Agence	ExCom	Problème
PGEH ne comprenant aucune question non résolue				
Albanie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I, première tranche)	ONUDI/PNUE	64/23	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
État plurinational de Bolivie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I, première tranche)	Allemagne/PNUD	64/24	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
Cap-Vert	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I, première tranche)	PNUE	64/27	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
République centrafricaine	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I, première tranche)	PNUE/ONUDI	64/28	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
Comores	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I, première tranche)	PNUE	64/30	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
Costa Rica	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I, première tranche)	PNUD	64/31	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
El Salvador	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I, première tranche)	PNUD/PNUE	64/32	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
Guatemala	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I, première tranche)	ONUDI/PNUE	64/33	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
Jamaïque	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I, première tranche)	PNUD/PNUE	64/35	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
Lesotho	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I, première tranche)	Allemagne	64/38	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
Rwanda	Plan de gestion de l'élimination des HCFC	PNUE/ONUDI	64/41	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
Saint-Kitts-Et-Nevis	Plan de gestion de l'élimination des HCFC	PNUE/PNUD	64/42	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
Sainte-Lucie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première tranche)	PNUE/ONUDI	64/43	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante

Pays	Projet	Agence	ExCom	Problème
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première tranche)	PNUE/ONUDI	64/44	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
Zambie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I, première tranche)	ONUDI/PNUE	64/48	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante

Tableau 3. PGEH de pays autres que les pays FVC, soumis aux fins d'examen individuel

Pays	Projet	Agence	ExCom	Problème
Brésil	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I, première tranche)	Allemagne/PNUD	64/25	Problèmes techniques et de coût encore à l'examen
Cameroun	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I, première tranche)	ONUDI	64/26	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
Indonésie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I, première tranche)	Australie/PNUD/ ONUDI/Banque mondiale	64/34	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
Jordanie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I, première tranche)	ONUDI	64/36	Problèmes techniques et de coût encore à l'examen
Liban	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I, première tranche)	PNUD	64/37	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
Mexique	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I, première tranche)	ONUDI	64/39	Problèmes techniques et de coût encore à l'examen
Trinité-et-Tobago	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première tranche)	PNUD	64/46	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante
Uruguay	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première tranche)	PNUD/ONUDI	64/47	Tous les problèmes ont été réglés de façon satisfaisante

Tableau 4. Activités d'élimination de HCFC en Chine (UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/29)

Activité d'élimination	Agence
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de la Chine: Résumé de la stratégie primordiale	PNUD
Plan sectoriel d'élimination du HCFC-141b dans le secteur des mousses (phase I)	Banque mondiale
Plan sectoriel d'élimination des HCFC dans le secteur des mousses de polystyrène extrudées (XPS) (phase I)	Allemagne/ONUDI
Projet de démonstration de la reconversion de l'usine de mousse XPS Feininger (Nanjing) Energy Saving Technologie Co. Ltd, pour remplacer la technologie à base de HCFC-22/HCFC-142b par la technologie à base de CO ₂ avec le formiate de méthyle comme coagent de gonflage.	PNUD
Projet de démonstration de la reconversion de l'usine de mousse XPS Xinzhaio Plastic Entreprises Co. Ltd à Shanghai, pour remplacer la technologie à base de HCFC-22 par du butane comme agent de gonflage.	ONUDI/Japon
Plan sectoriel d'élimination des HCFC dans les secteurs de la réfrigération et de la climatisation industrielles et commerciales (Phase I)	PNUD
Plan de gestion de l'élimination du HCFC-22 dans le secteur de la fabrication de climatiseurs de pièce	ONUDI
Projet de démonstration sur la gestion et l'élimination des HCFC dans le secteur de l'entretien en réfrigération	PNUE/Japon
Projet de démonstration de la reconversion de l'usine de fabrication de matériels médicaux Zhejiang Kindly Medical Devices Co. Ltd, pour remplacer la technologie de nettoyage à base de HCFC-141b par la technologie à base d'isoparaffine et de siloxane (KC-6).	PNUD/Japon

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter considérer s'il convient d'approuver chacun des projets mentionnés dans la liste du tableau ci dessus sur la base de discussions ayant eu lieu sous le point 8 a) de l'ordre du jour et de l'information fournie dans le document de proposition de projet correspondant comprenant les observations du Secrétariat, dans tout document supplémentaire, mis en circulation conformément à décision 41/80, et de toute autre information que le Secrétariat ou l'agence d'exécution/agence bilatérale pourrait présenter lors de la réunion.

9. Rapport sur la mise en œuvre des projets de destruction (décision 58/19)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/49 contient le rapport du Secrétariat conformément à la décision 58/19 qui, *entre autres*, prie le Secrétariat de fournir à la deuxième réunion du Comité exécutif en 2011, un rapport sur l'expérience acquise en ce qui concerne la mise en œuvre des projets de destruction, en utilisant les rapports émanant des agences bilatérales et d'exécution et toute autre source d'information pertinente.

Question à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Tienne compte du rapport sur l'utilisation des lignes directrices provisoires pour le financement des projets de démonstration concernant l'élimination des SAO non désirées tout en sachant que très peu d'expérience n'avait encore été acquis de la mise en œuvre de projets pilote complets ;
- a) Demande aux agences d'exécution de renseigner le Secrétariat sur la façon d'utiliser ces lignes directrices pour effectuer les projets pilotes d'élimination des SAO approuvés au fur et à mesure de leur mise en œuvre, pas plus tard qu'à la 68^e réunion ;
- b) Demande au Secrétariat de préparer un rapport à soumettre à l'examen du Comité exécutif à la 69^e réunion, fondé sur (b) les informations précédentes et résumant les expériences acquises avec des recommandations pour les futures actions; et
- c) Demande au Secrétariat de continuer à utiliser les lignes directrices provisoires et à les appliquer aux projets pilote pour les pays PFV jusqu'à ce que le Comité examine le rapport indiqué en (c).

10. Rapport sur l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral (décisions 59/45, 62/62 et 63/62)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/50 est présenté par le Secrétariat pour donner suite à la décision 63/62 par laquelle le Comité, après avoir discuté et pris note du rapport présenté à la 63^e réunion, a décidé de poursuivre les délibérations sur l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral (MCII) à sa 64^e réunion. Le rapport a été mis à jour pour refléter les délibérations tenues à la 63^e réunion et il contient une description des résultats de l'application du MCII à un sous-ensemble de propositions de projet à partir de la 60^e réunion, selon la décision 59/45.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport sur l'expérience acquise dans l'application de l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral;
- b) Charger le Secrétariat de mener à terme le développement de l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral des différents secteurs, comme indiqué dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/50;
- c) Charger le Secrétariat d'informer le Comité exécutif des progrès accomplis et de l'expérience acquise dans l'application de l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral aux projets proposés avant la 67^e réunion;
- d) Charger le Secrétariat d'appliquer l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral aux projets et sous-projets pertinents proposés afin que les conséquences sur le climat des choix technologiques présentés dans les propositions puissent être mesurées;
- e) Charger le Secrétariat de présenter un indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral entièrement développé à la 66^e réunion, au plus tard, afin qu'il puisse être déterminé s'il peut être utilisé en tant qu'outil entièrement intégré pour la préparation et l'évaluation des projets proposés et de calculer les conséquences sur le climat des projets sur la consommation de HCFC du Fonds multilatéral.

11. Comptes provisoires de 2010

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/51 présente les comptes provisoires pour 2010 du Fonds multilatéral, des quatre agences d'exécution et du Secrétariat, tels que contenus dans les annexes 1.1 à 1.7 du document et il inclut les ajustements apportés aux états de comptes provisoires des agences d'exécution pour 2009, tel que requis par la décision 62/64 c).

Questions à traiter:

- Inclusion de la perte attribuable au mécanisme de taux de change fixe dans les dépenses du Secrétariat.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note des comptes provisoires du Fonds pour l'année 2010;
- b) Prendre note du fait que les comptes finals du Fonds pour l'année 2010 seront présentés au Comité exécutif lors de sa 65^e réunion et que tout autre ajustement sera apporté, le cas échéant;
- c) Prendre note des mesures prises par le Trésorier en 2010 pour faire état des ajustements découlant du rapprochement des comptes pour l'exercice 2009;
- d) Prier le Trésorier de renverser la perte liée au mécanisme de taux de change fixe, inscrite actuellement comme une dépense du Secrétariat, le cas échéant.

12. Rapport du Sous-groupe sur le secteur de la production

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/52 sera émis au cours de la 64^e réunion pour fournir un rapport sur la réunion du Sous-groupe sur le secteur de la production qui se tiendra en marge de la

réunion. Ce document contiendra un compte-rendu de l'examen par le Sous-groupe d'un ordre du jour provisoire, d'une mise à jour sur l'état de l'audit technique du secteur de la production des HCFC en Chine et des travaux réalisés jusqu'à présent sur les derniers éléments d'une décision finale concernant le secteur de la production des HCFC (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/SGP/1-3).

13. Questions diverses

Les questions substantielles dont l'inscription à l'ordre du jour a été acceptée au point 2 a) seront examinées sous ce point de l'ordre du jour.

14. Adoption du rapport

Un projet de rapport de la 64^e réunion sera soumis au Comité pour examen et adoption.

15. Clôture de la réunion

La clôture de la réunion est prévue pour le vendredi 29 juillet 2011.
